

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2017**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle
Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 19 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON.

Conseillers absent non excusé : Michel DUREY.

Procurations : Malika TRANCHINA à Bertrand KLING, Marie-Claire D'AGOSTINO à Jean-Pierre ROUILLON, Elisabeth LETONDOR à Daniel THOMASSIN, Jean-Marie HIRTZ à Philippe ROLIN, Irène GIRARD à Pascal PELINSKI, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Jessica NATALINO, Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BOULY

Date convocation : 03 février 2017

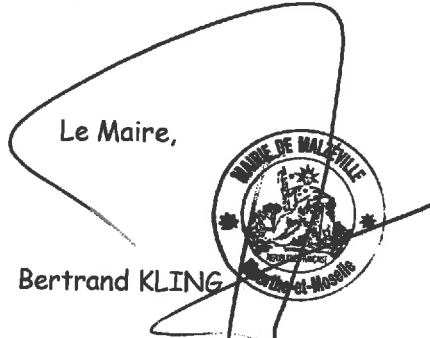
N° 2017-001


Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

Le Maire,

Bertrand KLING



**COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 15 décembre à 19h30.

Conseillers municipaux en exercice : 27

Membres présents à la séance : 23 :

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HERTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON.

Procurations : Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH, Salvatore LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Anne DUCHÊNE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- 2) Budget Primitif - Décision modificative n°2
- 3) Admission en non valeur
- 4) Indemnité de conseil aux comptables publics
- 5) Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'ATSEM
- 6) Modification du tableau des effectifs
- 7) Plan annuel de prévention des risques professionnels
- 8) Logements de fonction : modification de la délibération n°2015-042
- 9) Révision du protocole sur l'aménagement du temps de travail
- 10) Conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- 11) Lancement de la procédure d'appel d'offres et signature du marché public de restauration pour septembre 2017
- 12) Modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale
- 13) Ouvertures Dominicales 2017
- 14) Approbation du programme d'assiette des coupes 2017
- 15) Désignation d'un délégué suppléant au conseil d'administration - commission permanente du collège Paul Verlaine.
- 16) Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- 17) Questions diverses.

Monsieur le maire annonce que la délibération sur la démission de deux conseillers municipaux est retirée de l'ordre du jour
Le sujet fera l'objet d'une information seulement.

N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 17 novembre 2016

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à l'unanimité

N° 02 Budget primitif - Décision modificative n°2

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

A l'occasion de l'exécution des prévisions budgétaires 2016, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

La section de fonctionnement se voit ajouter 42 378 euros de dépenses en moins, 67 540,86 euros de dépenses en plus, 7365, euros e recettes en moins et 32 527,85 euros de recettes en plus.

La section d'investissement se voit ajouter 27 909 euros de dépenses en moins, 30 227 euros de dépenses en plus, et 7900 euros de recettes en plus.
La décision modificative est donc équilibrée de cette façon.

Madame MARCHAL intervient pour dire que son groupe ayant voté contre le budget primitif 2016, ils voteraient contre cette décision modificative même si celle-ci ne présentait aucune anomalie comptable.

Adopté à la majorité des voix

(4 voix contre : C.Marchal-Tarnus, J-C Bouly, C.Choteau-Lesnes, S.Livolsi)

N° 03 Admission en non valeur

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'admission en non valeur des recettes énumérées dans la délibération pour un montant total de 3252,59 euros correspondants aux listes des produits irrécouvrables données par le trésorier payeur.

Adopté à l'unanimité

N° 04 Indemnité de conseil aux comptables publics

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Suite à la demande de la ville au trésorier payeur d'avoir son concours pour assurer les fonctions de conseil,
Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an et que cette indemnité soit donnée à

- Monsieur Michel TOSI , comptable public jusqu'au 30/09/2015
- Monsieur Thierry PENIGAUD comptable public à compter du 01/05/2016.

Adopté à l'unanimité

N° 05 Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'ATSEM

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Afin de répondre aux besoins du pôle scolaire, compte tenu d'un départ à la retraite d'une ATSEM, Il est proposé au conseil municipal de supprimer un emploi permanent à temps non complet (17,5/35) d'assistant d'accueil petit enfance, grade ATSEM 1^{ère} classe et de créer, à compter de la même date un emploi permanent complet d'assistant d'accueil petite enfance, grade ATSEM 1^{ère} classe.

Adopté à l'unanimité

N° 06 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Pour répondre aux besoins de la collectivité, il vous est proposé :

- de supprimer 1 poste d'agent d'entretien grade adjoint technique de 2^{ème} classe pour 25h30
- de supprimer 1 poste d'agent d'entretien grade adjoint technique de 2^{ème} classe pour 23,33/35^{ème}
- de créer 1 poste d'assistant d'accueil petite enfance grade Atsem 1^{ère} classe pour 17,5/35^{ème} à compter du 30/12/2016

Adopté à l'unanimité

N° 07 : Plan annuel de prévention des risques professionnels

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

La ville s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale était la réalisation du document unique de prévention des risques professionnels qui a été approuvé par le conseil le 17/06/2016.

Dans le cadre de ce projet, le plan annuel de prévention des risques professionnels est réalisé pour l'année 2017. Il sera mis à jour et soumis à l'avis du comité technique chaque année.

Il vous est proposé d'approuver ce plan de prévention.

Adopté à l'unanimité

N° 08 : Logements de fonction : modification de la délibération n° 2015-042

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il appartient au conseil municipal d'autoriser le maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Concession de logement pour nécessité absolue de service : gardien du complexe sportif Jo Schlessler rue du stade pour un F4 de 79m² avec gratuité du logement nu et charges à la charge de l'agent.

Concession de logement pour convention d'occupation précaire avec astreinte : néant

Adopté à l'unanimité

N° 09 : Révision du protocole sur l'aménagement du temps de travail

Rapporteur : Bertrand KLING

Le protocole d'aménagement du temps de travail a été revu en 2016 pour l'adapter aux besoins de la collectivité.

Différents modifications sont à noter : possibilité de reporter les congés de n en n-1, attribution de

De 3 jours d'autorisation d'absence pour naissance, don du jour, réduction du temps de pause.

Il vous est demandé d'approuver ce protocole

Adopté à l'unanimité

N° 10 : Conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Un dispositif d'abattement de la TFPB pour les bailleurs sociaux a été créé en 2001. Il vise à compenser les surcoûts liés aux besoins spécifiques en matière de qualité de service et de présence renforcée.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB pour la période 2016/2018 pour Batigère et MMH et d'autoriser le Maire à acter les programmes d'actions qui y seront annexés chaque année en 2017 et 2018.

Madame MARCHAL TARNUS dit que sur le quartier Jéricho, 49 000 euros ont été utilisés mais que l'essentiel du montant a été utilisé pour réparer le vandalisme. Il faudrait réorienter les crédits.

Adopté à l'unanimité

N° 11 : Lancement de la procédure d'appel d'offres et signature du marché public de restauration pour septembre 2017

Rapporteur : Marie-José AMAH

Le marché de service de la restauration pour la ville se termine au 31/08/2017.

Il convient de se prononcer sur la nouvelle étendue des besoins et le montant prévisionnel du marché.

Le nombre de repas est estimé à 53 400 par an ; ils sont livrés sur différents sites de la ville.

Le montant global du marché se monte à 814 900 euros TTC.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public .

Adopté à l'unanimité

N° 12 : Modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

A compter de 2017, la crèche familiale sera fermée la semaine 52 pour la période estivale et les 15 premiers jours ouvrés en août. Il convient de délibérer sur le règlement intérieur de la crèche municipale pour y apporter ces modifications.

Adopté à la majorité des voix :
19 voix pour et 07 abstentions (P. PÉLINSKI, D. THOMASSIN, J-F HUGUENIN-VIRCHAUX, A. DUCHÊNE, PH. BERTRAND-DRIRA, E. LETONDOR, S. GRUET).

N°13 : Ouvertures Dominicales 2017

Rapporteur : Pascal PÉLINSKI

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la loi en 2015.

Elle permet au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année contre 5 jusqu'à présent. Ce nouveau régime s'applique depuis 2016.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable sur les dates proposées par la métropole afin de permettre aux commerces de détail présents sur le territoire de la commune de Malzéville de déroger à 8 reprises pour 2017.

Adopté à la majorité des voix :
(14 voix pour, 1 voix contre et 11 abstentions)

N° 14 : Approbation du programme d'assiette des coupes 2017

Rapporteur : Jean-Marie HIRTZ

L'ONF nous a transmis la proposition des coupes pour 2017. Le conseil doit se prononcer sur la destination des coupes ainsi que sur leur mode de vente. Il vous est demandé d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 et approuve l'ensemble du programme d'assiette des coupes.

Madame MARCHAL TARNUS déplore que la commune ne vende pas les affouages sur le plateau. Monsieur HIRTZ lui répond qu'il y a beaucoup trop de contraintes techniques et de sécurité sur le plateau pour faire de l'affouage.

Adopté à l'unanimité

N°15 : Désignation d'un délégué suppléant au conseil d'administration - commission permanente du collège Paul Verlaine.
Rapporteur : Bertrand KLING

La commune était représentée, jusqu'à présent, par mesdames Marie Josée AMH et Claire FLORENTIN POIZOT au conseil d'administration. Monsieur le Maire doit procéder à la nomination d'un nouveau délégué suppléant au CA Commission permanente
Se porte candidate Madame MALIKA TRANCHINA.

Il vous est demandé de nommer Madame TRANCHINA au CA du collège

Adopté à l'unanimité

N°16 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances :

➤ Le 24 novembre 2016, accepté le remboursement des dégâts au mobilier urbain Place de la Rivière suite au choc causé par un véhicule pour un montant de 766,59.

➤ Le 25 novembre 2016, accepté le remboursement des dégâts au portail du gymnase suite au choc causé par un véhicule pour un montant de 225,00 €;

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations :

➤ Le 21 novembre 2016, signature d'un contrat avec la société Extenses'Arts pour le spectacle de la Saint Nicolas, pour un montant de 950,00 €.

Vu en commission Temps de l'Enfant :

➤ Le 15 novembre 2016, signature d'un contrat avec la société les Contes de Nana pour le spectacle de Noël de la Crèche pour un montant de 680,00 €.

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable :

➤ Le 14 novembre 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise EIM pour la pose des illuminations 2016, pour un montant de 10 357 €.

➤ Le 29 novembre 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise STRATEL, pour l'installation de systèmes de vidéophonies dans toutes les écoles, pour un montant de 12 531,26 €.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Question de Madame Corinne Marchal-Tarnus : Conseil municipal du 15 décembre 2016

Monsieur le maire,

En septembre 2016 a circulé au centre ville une pétition qui reflétait, et le terme est un doux euphémisme, le malaise de certains riverains pour le moins excédés.

Par ces temps de montée des extrémismes et des populismes, je ne souhaite pas en faire lecture ici mais je pense que vous la connaissez.

Le fait est que, malgré l'aménagement de la rue Sadi Carnot qui a pris deux mandats (13 ans) et la campagne d'embellissement que constitue le ravalement des façades, il ne s'agit justement que de façades.

Quid des logements étriqués et inadaptés, parfois mettant en jeu la sécurité des personnes, quid des logements vacants de plus en plus nombreux, quid des verrous qui persistent et font de la résistance.

Vous avez su solliciter l'Etablissement public foncier lorrain EPFL, pour les études concernant la friche industrielle Elis, également verrou du centre ville que le propriétaire a décidé de démolir pour des raisons de sécurité et financières.

Ce même EPFL dispose également dans son programme pluri annuel d'intervention 2015/2019 d'un volet « Favoriser une offre de logements adaptés aux besoins constatés » avec une politique « d'acquisition/amélioration sur le patrimoine existant » dans l'objectif de participer à la redynamisation des centres bourgs.

A ce titre, l'EPFL soutient les acquisitions de logements vacants ou dégradés de quartiers anciens (notamment l'habitat indigne) en vue de leur réhabilitation. Après analyse de l'état du parc immobilier, cet établissement propose de définir avec les communes et les bailleurs sociaux des plans d'action adaptés.

Alors que des communes de Lorraine ont répondu positivement à l'appel à projet de l'EPFL concernant cette redynamisation, j'ai pu constater que la commune de Malzéville ne s'est pas manifestée.

Aussi, Monsieur le maire, pouvez vous indiquer au conseil municipal et aux Malzévillois si vous comptez inscrire notre commune dans cette démarche de redynamisation du centre et si vous envisagez de vous adresser à l'EPFL pour déterminer un plan d'action efficace et durable pour notre centre ville ou si vous l'avez déjà abandonné au profit d'autres options.

Vous remerciant par avance de la clarté de votre réponse

Corinne Marchal-Tarnus
Malzéville Ambition 2020

Monsieur le Maire répond dans un 1^{er} temps sur la sécurité

Est étonné déjà sur la durée énoncée pour la réfection de la rue Carnot qui a été annoncée en 2008, ce qui ne fait pas 2 mandats. Il y a eu, en effet, une pétition qui a circulé. Celle-ci répondait à un sentiment d'insécurité suite à l'accumulation de plusieurs phénomènes (arrivée de familles étrangères, 2 familles qui gêneraient beaucoup de bruit et d'incivilités) J'ai agi rapidement vis-à-vis des propriétaires dans un 1^{er} temps. Nous avons mis la pression auprès de la CAF, de la préfecture, des services de police pour leur signaler à tous les difficultés rencontrées dans cette rue. Je suis même allé faire un constat d'insalubrité chez une famille. La police nationale a été sollicitée régulièrement pour faire des rondes dans la rue, ce qui a été fait. Le calme est revenu progressivement dans la rue Carnot. En ce qui concerne le logement social privé, il nous est très difficile d'intervenir ; nous avons pris tout de même des contacts avec des bailleurs sociaux pour qu'ils puissent prendre en compte auprès des propriétaires privés afin de les aider à améliorer l'habitat. J'ai également demandé au procureur de la République de mettre en place un GLTD spécifique pour cette rue, ce qui a été fait en novembre dernier. Le Maire a un rôle de coordinateur et de médiateur.

Pascal PELINSKI répond sur la partie concernant l'EPFL
Il rappelle que la ville s'est adjointe la compétence de la SPL Grand Nancy en ce qui concerne les ravalements de façades de la rue Carnot. Cette mission permet aussi de détecter les logements dits indécents. En effet, cette action permet de rentrer chez les locataires et nous aide à détecter les problèmes éventuels.

En ce qui concerne EPFL , sa mission première est d'accompagner les collectivités et sa priorité est de les aider dans le traitement des friches industrielles , ce que EPFL fait pour le compte de Malzéville avec ELIS. EPFL a aussi comme rôle de participer à la redynamisation des centres ville , compte tenu de leurs crédits disponibles , mais ce n'est pas leur priorité.

Madame MARCHAL relève que des actions ponctuelles pourraient tout de même se mettre en place. Monsieur le Maire rappelle que c'est la métropole du Grand Nancy qui a la compétence d'aide à la pierre et que Malzéville travaille régulièrement en direct avec les bailleurs sociaux sur toute cette dynamique des logements.

La séance est levée à 21h

Le Maire,


Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Anne DUCHÊNE



Compte-rendu succinct affiché le 20/12/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403385-20161215-2016_063DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2016

Bertrand Kling, Maire



